

12 Décembre 1884.



Notoriété.

Pardevant

M. Jacques Louis Jules  
Léon Cammeus, notaire à la résidence de Noyers, chef lieu de  
canton, arrondissement de Bourganeuf, Département de la Creuse, en  
présence des témoins soussignés;

Ont comparu:

M. Pierre Baudy, aubergiste, demeurant à Noyers, originaire  
de la commune de St. Pierre-le-Bost si il est propriétaire.

Et M. Jean Golbery, ancien buraliste, demeurant aussi à Noyers,  
ancien facteur rural de la commune de St. Pierre-le-Bost.

Lesquels ont, par ces présentes, déclaré avoir parfaitement  
connu,

M. Henri Gourbaud, de son vivant mason célibataire,  
demeurant à Aurieux, commune de St. Pierre-le-Bost, canton de Noyers  
et ils ont attesté pour vérité et notoriété publique, à tous ceux qu'il  
appartiendra que ledit M. Henri Gourbaud est devenu ab-intestat au lieu  
d'Aurieux, le huit Mars mil huit cent quatre-vingt quatre; qu'après  
son décès, il n'a pas été fait d'inventaire et qu'il a laissé pour seuls  
héritiers: 1.° Madame Marie Savoy, sa mère veuve de M. Jean Gourbaud,  
propriétaire-cultivateur, demeurant audit lieu d'Aurieux, pour  
un quart; 2.° M. François Gourbaud, propriétaire-cultivateur, demeurant  
aussi à Aurieux; 3.° M. Louis Gourbaud, mason, demeurant à Noyers rue de  
la Croix n. 15; 4.° et M. Louis Auguste Gourbaud, mason, demeurant à  
Noyers, commune de St. Pierre-le-Bost, ses trois frères, héritiers par  
égale portion des trois autres quarts.

Dont acte:

Fait et passé à Noyers, en l'étude de M. Cammeus,

l'an mil huit cent quatre-vingt quatre,

le Douze Décembre

En présence de M. M. François Lion-Jouanneau, curé  
et Jean Lblanc, maréchal ferrant, nos témoins instrumentaires, tous deux  
domiciliés à Noyers.

Acte fait, les parties ont signé avec les témoins et  
M. Cammeus.

Baudy Golbery  
L. Blanc L. Jouanneau

E. Cammeus

